31 déc 2003 -18:00

Conseil des Ministres du 31 décembre 2003

Le Conseil des Ministres a approuvé, via la procédure écrite, un projet d'arrêté royal relatif à la déclaration libératoire unique.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

Appartient à Conseil des Ministres du 31 décembre 2003

Dotation pour la politique de recrutement des zones de police

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a décidé d'octroyer une dotation aux zones de police destinée à encourager la politique de recrutement. Une provision a été réservée à cet effet au budget général des dépenses pour 2012.

Le Conseil des ministres a déccidé de répartir cette dotation aux zones de police afin de les soutenir dans leur politique de recutement, en focntion des besoins actuels. Un montant de 5 millions d'euros sera octroyé pour l'ensemble des 195 zones de police. Le solde sera réparti entre les zones de police confrontées à une forte pénurie de personnel et sur la base des besoins formulés lors du Conseil des ministres du 23 décembre 2011. Un projet d'arrêté royal qui formalisera cette répartition sera soumis au Conseil consultatif des bourgmestres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
http://www.milquet.belgium.be

© 2021 - news.belgium.be